

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 2036 relative aux frais de voyage de M. Petit., instituteur

n° 2036

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 novembre 1947

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro  
30 novembre 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la décision du Conseil de santé en date du 27 octobre 1947: Vu la décision n° 119s du 27 octobre 1947. accordant un congé de convalescence à .M. Petit, instituteur.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les frais de voyage de M. Petit, instituteur, titulaire d'un congé de convalescence d'un mois pour en jouir en Ethiopie, sont à la charge du budget local, exercice 1947.

#### Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**